

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* * *
Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**7 – INVESTISSEMENTS TRAMWAY
PROJET TRAM ENVOL**

7.12 – Marché P 2014 11973 M : Travaux supplémentaires Courants Forts et Courants Faibles - Approbation du marché à conclure avec l'entreprise SPIE SUD OUEST.

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- Par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas. Ce budget est exprimé en valeur projet (soit janvier 2009).
- Par délibération D.2013.04.04.8.14 du 4 avril 2013, approuvait le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).

Le présent marché porte sur les prestations supplémentaires d'études, de fournitures (tout ou partie), d'installation et d'essais d'équipements "Courants Faibles" et "Courants Forts" nécessaires au fonctionnement du tramway.

Il s'agit principalement :

- de travaux de câblage et raccordement d'équipements,
- de fournir et mettre en œuvre les équipements de défense incendie de la sous-station de redressement déjà construite,
- de l'installation de caméras et équipements associés.

La procédure retenue est la **procédure d'appel d'offres ouvert**, conformément aux articles 160 et 161 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 15 Avril 2014 aux publications du BOAMP et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres fixée au 26 mai 2014 a été reportée au 02 juin 2014 avant 12h00.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence. Les plis contenant les candidatures et les offres ont été ouverts le **3 juin 2014**. La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du **19 juin 2014**, agréé les 3 candidatures suivantes :

1. ROIRET TRANSPORT

2. BOUYGUES ENERGIES & SERVICES

3. SPIE SUD OUEST

La Commission d'Appel d'Offres du SMTc a, dans sa séance du **9 juillet 2014**, attribué le marché à l'entreprise **SPIE SUD OUEST** dont le montant proposé s'élève à **100.692,49 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché P 2014 11973 M avec l'entreprise **SPIE SUD OUEST**.

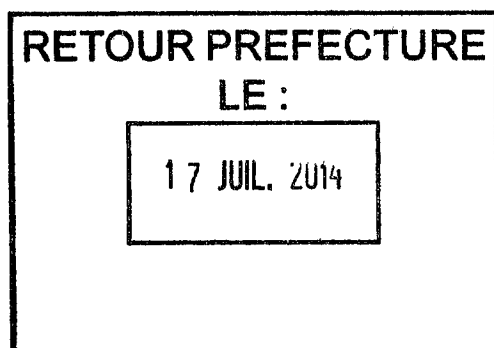
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec l'entreprise **SPIE SUD OUEST**, le marché n° P 2014 11973 M concernant les travaux supplémentaires Courants Forts et Courants Faibles dans le cadre de l'opération de la ligne Envol de tramway, pour un montant de **100.692,49 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES